



Mémento

L'ensemble des éléments de ce memento est détaillé dans la publication « Quand la promotion de la santé parle de participation » (IREPS, 2011)

Le memento est un pense-bête sur lequel s'appuyer pour :

- 1/ repérer ce qui se fait dans l'action en matière de participation*
- 2/ comprendre pourquoi cette participation est inscrite dans l'action, ou pourquoi l'y inscrire*
- 3/ préciser comment mettre en œuvre la participation pour qu'elle réponde aux objectifs qui lui sont assignés*

1/ Quelle est la place de la participation dans l'action ?

- ● ● *La nature de la participation de la population dans l'action varie selon le pouvoir qui lui est accordé en matière de prises de décision :*

- « - le promoteur d'une action agit seul, sans communication avec le citoyen ;
- le promoteur informe le citoyen sans lui demander de se prononcer sur la question ;
- le promoteur consulte sans réellement tenir compte des commentaires émis ;
- le promoteur consulte et tient compte des commentaires émis ;
- le promoteur s'associe à la population pour résoudre le problème ;
- le promoteur remet entre les mains des citoyens le pouvoir de prendre seuls les décisions appropriées. »¹

2/ Pourquoi inscrire la participation dans l'action ?

- ● ● *L'usage des méthodes participatives répond à plusieurs enjeux que l'on peut répertorier comme suit :*

- un enjeu de pertinence des actions : favoriser une meilleure prise en compte des préoccupations, attentes et besoins de santé des populations ;
- un enjeu d'efficacité pour l'atteinte des objectifs d'éducation pour la santé ou de promotion de la santé : favoriser l'autonomisation des populations, actrices de leur santé, contributrices à la définition des questions à aborder et à la façon de les aborder, ainsi qu'à l'analyse des constats, afin qu'elles se rendent compte qu'elles ont une place sociale dans les questions de santé ;
- un enjeu d'efficience des projets : favoriser la mobilisation des ressources des populations ;

« Dans ce cas, la participation est de type utilitariste. Elle est au service des objectifs à atteindre. Elle sert à augmenter l'efficacité d'un projet, elle sert à réduire le coût du projet, ... On demande aux personnes concernées d'être actives dans les propositions que les professionnels / institutions leur font [...] Une fois leur objectif atteint, la participation n'est plus leur souci prioritaire »².

« Elaborer et proposer des programmes de manière (efficace) pertinente et efficiente : plutôt que d'agir et corriger ensuite, l'implication des utilisateurs finaux dès la conception et la planification est le meilleur moyen de savoir comment améliorer les produits et services au mieux de leurs besoins »³.

- un enjeu de légitimité et de crédibilité des institutions et des professionnels : favoriser l'adhésion des populations à la prise en compte d'une question de santé ;

« Construire la confiance de la population dans les décisions prises : la prise en compte de la population dans le processus de décision accroît sa confiance dans les institutions et leur légitimité »⁴.

¹ B.-J. Hance, C. Chess, M.-M. Dandman, Industry risk communication manual : Improving dialog with community, Boc Raton, Lewis Publisher, 1990

² Participation, santé communautaire, partenariat, participation communautaire : des concepts identiques ? / Anne Liesse, Carine Lafontaine, Chantal Vandoorne. *Education santé* n° 153, novembre 2000, pp. 4-5.

³ Pourquoi adopter une approche participative ? In *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur / Bruxelles : Fondation du Roi Baudoin, mars 2006. pp. 6-7. http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB_1600_MethodesParticipatives.pdf*

⁴ Ibid.

3/ Comment mettre en œuvre la participation ?

Quel cadre instaurer ?

■ ■ ■ *Renforcer les aptitudes de la population à la pratique de la participation*

Faire en sorte que la population se sente impliquée et légitime pour intervenir sur les questions de santé impose certaines exigences :

- prendre le temps suffisant pour l'accompagner dans la construction de sa propre demande ;
- porter à sa connaissance les contraintes inhérentes au projet ;
- accepter ce vers quoi elle décide d'aller, y compris, le cas échéant, son choix de refuser la participation ;
- ouvrir sur l'extérieur les publics participant à des groupes afin, d'une part de favoriser leur accès aux services de droit commun et l'adaptation de ces services aux besoins de toute la population sans discrimination, et, d'autre part, de favoriser de nouvelles rencontres dans le cadre d'autres activités ;
- préparer la compréhension mutuelle entre les publics, les professionnels et les institutions dont les paroles respectives sont empreintes de représentations ; les manières de dire sont différentes et on ne leur accorde généralement pas le même niveau de reconnaissance.

■ ■ ■ *Elaborer un cadre favorable à la participation...*

Pour favoriser la participation de la population, il est essentiel de :

- sensibiliser à l'intérêt de la participation ;
- consulter les personnes au moment de la définition des formes et des modalités de la participation ;
- afficher clairement les formes et les modalités de la participation retenues ;
- connaître et reconnaître la spécificité et les ressources des acteurs ;
- adapter les formes et les modalités de la participation en tenant compte de la diversité des situations, des attentes des personnes, des centres d'intérêts et de l'évolution du groupe ;
- aider de nouveaux participants à trouver leur place ;
- travailler à la cohérence et au soutien des institutions : la cohérence des institutions sur le terrain est nécessaire à la réelle mobilisation des publics ; ces derniers ne seront pas mobilisables s'ils soupçonnent que leur participation est un moyen d'obtenir exclusivement leur assentiment et d'éviter les contestations. Ce soutien institutionnel doit se traduire dans les faits par une organisation donnant légitimité et pouvoir d'intervention à la population, avec les moyens afférents. Cela suppose un constant travail d'ajustement entre l'institutionnel, le métier (des professionnels) et les conceptions personnelles (valeurs, savoirs, histoire).

■ ■ ■ ... et respectueux de l'expression des publics

- L'usage fait de la parole d'une personne doit être pesé ; son utilisation ne peut être mise au service exclusif des objectifs du professionnel ou de son institution : « *Certaines pratiques de participation peuvent être mises en œuvre dans le but, plus ou moins affiché, de «ramener dans la norme» une population qui y échappe [...] : jusqu'où cette «normalisation» est-elle légitime ?* »⁵.
- Les limites imposées à la confidentialité des propos tenus dans un groupe doivent être clairement énoncées : il ne peut être fait état de ce qui a été dit au sein d'un groupe sans s'être assuré que les personnes concernées en sont d'accord.
- Faciliter l'expression d'une parole de l'intime (se manifestant dès lors qu'une personne parle de soi) suppose quelques exigences spécifiques : sans disposer des moyens (formation, compétence) adéquats, le risque est de faire émerger un problème face auquel le professionnel sera démuni et la personne concernée doublement exposée.

Quelles compétences professionnelles développer ?

La participation comme principe d'intervention avec le public est en lien avec les valeurs du professionnel et reflète une certaine idée de la personne, digne de respect, capable de changements et de décisions, riche d'apports potentiels (savoirs, ressources, compétences, ...). Le contexte culturel des professionnels a son importance : par exemple, soignants et travailleurs sociaux ont des référentiels différents et des pratiques spécifiques avec leur public, liés à leur cursus et leur expérience.

Les professionnels vont devoir prendre conscience de la notion de pouvoir et du partage de pouvoir qu'entraînent les démarches participatives. Pour ce faire, ils sont amenés à s'interroger sur leur rôle, sur ce qui les motive dans une démarche participative, les intérêts qu'ils y trouvent, mais aussi les craintes plus ou moins conscientes qu'elle suscite chez eux. Cela demande du temps d'acquisition et d'appropriation.

■ ■ ■ Pour intégrer la participation dans leurs pratiques, les professionnels doivent trouver des modalités pour :

- partir des demandes des populations ;
- soutenir la participation du public ;
- gérer l'expression des personnes dans un groupe ;
- prendre en compte les demandes formulées par le public ;
- pérenniser la dynamique au-delà du projet.

⁵ Guide des outils et méthodes de la participation des personnes en difficultés. La participation et le partenariat au service de l'insertion et de la citoyenneté / Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux. Paris : UNIOPSS, 2003. 37 p. p. 4 <http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/guideparticipation.pdf>